

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

Ministère de l'Intérieur

COMMUNIQUE

Objet : *Dissolution du parti politique dénommé « Patriotes du Sénégal pour le Travail, l'Ethique et la Fraternité » (PASTEUF) enregistré sous le récépissé n°17226/MINTSP/DGAT/DLP du 06 février 2015.*

Le parti politique PASTEUF, à travers ses dirigeants et ses instances, a fréquemment appelé ses partisans à des mouvements insurrectionnels, ce qui a entraîné de lourdes conséquences, incluant de nombreuses pertes en vies humaines, de nombreux blessés, ainsi que des actes de saccage et de pillage de biens publics et privés. Les dernières en date sont les graves troubles à l'ordre public enregistrés au cours de la première semaine du mois de juin 2023, après ceux du mois de mars 2021.

Suite à ces événements qui constituent un sérieux et permanent manquement aux obligations des partis politiques et conformément aux dispositions de l'article 4 de la Constitution et de l'article 4 de la loi n° 81-17 du 06 mai 1981 relative aux partis politiques, modifiée par la loi n° 89-36 du 12 octobre 1989, le parti politique PASTEUF est dissous par décret N° 2023-1407 du 31 juillet 2023.

En conséquence, les biens du parti dissous seront liquidés conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Fait à Dakar, le 31 juillet 2023

Le Ministre de l'Intérieur

Antoine Félix Abdoulaye BIGME



